

jour de Noël, dans une église métropolitaine.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

Rassurons-nous... si l'en est que nous ayons été bien sérieusement alarmés au sujet du différend dano-allemand. Le roi Christian n'est pas si revêche qu'on le dit. Il permet aux troupes allemandes d'envahir ses Etats jusqu'à nouvel ordre. On n'est pas plus accommodant.

Voici, en effet, en quels termes s'est exprimé le souverain de Danemark, dans le message royal communiqué au Riga-rrad, dont la session a été close lundi :

« Nous ne pouvons considérer l'exécution fédérale comme conforme au droit international, mais pour éviter aussi longtemps que possible un conflit, nous avons jugé convenable de retirer nos troupes de ce côté-ci de l'Eider. »

Cette déclaration reçoit déjà son application. En vertu d'une ordonnance royale la ligne douanière du Danemark est transférée à l'Eider, à partir du 22 décembre, jour fixé pour l'exécution des décrets de la Diète. Enfin, on annonce que le cabinet de Copenhague a notifié aux cours étrangères l'évacuation du Holstein.

Voilà qui est au mieux. Puisqu'on leur ouvre les portes, les soldats allemands n'auront pas la peine de les enfouir. Ils vont prendre là de bons quartiers d'hiver, traités en hôtes affectueux par des gens avec qui ils devaient se couper la gorge.

A la bonne heure ! mais quand le printemps sera venu, si l'arbitrage dont il est question donne raison au Danemark contre la Diète, comment s'y prendra-t-on pour mettre dehors les troupiers qu'on héberge si bien ?.... Bah ! il sera temps, vienne le saint, de chômer la fête !...

## FAITS DIVERS.

— Un assez singulier procès est intenté en ce moment à M. Ernest Feydeau, à l'occasion de son dernier roman : *Le Mari de la danseuse*.

Un monsieur Triquet, D. M. P., lui demande 50,000 francs de dommages-intérêts, pour avoir fait figurer dans son récit un médecin du nom de Triquet qui n'est pas la crème de la médecine. Cette homonymie, sans aucun doute fortuite, coûterait cher, comme on voit, à l'auteur de *Fanny*, si la présentation de M. Triquet en chair et en os était admise par les tribunaux.

— On nous signale, dit le *Temps*, une jeune fille d'une vingtaine d'années, fraîche et jolie, aux cheveux blonds, aux grands yeux bleus pleins de candeur, paraissant originaire de Belgique, qui se présente à Paris dans les bonnes maisons où l'on a besoin d'une camériste. Elle s'est fait recommander par l'épicier ou par la fruiterie, dont elle a réclamé la bienveillante intervention, mais qui ne la connaît pas autrement.

Selon une déplorable habitude, on se pâme de ces recommandations banales, et on ne demande pas à la postulante son livret. Sa bonne mine prévient tellement en sa faveur, qu'on l'installe, sans même aller aux informations.

Cette charmante fille n'est qu'une adroite voleuse. A peine au cœur de la piace, tout en s'acquittant de son service avec intelligence et ponctualité, elle songe à parvenir à ses fins. Elle s'applique à gagner les bonnes grâces des maîtres de la maison. Au bout de quelques mois, la jeune fille disparaît subitement, emportant des valeurs considérables, actions au porteur, numéraire, bijoux, argenterie, etc. Elle va dans un autre quartier recommencer le même manège ; elle change de nom comme de costume, et à soin d'être en bonnes relations avec les concierges, à qui elle emprunte de l'argent qu'ils ne reviennent jamais.

Elle ne dissipe pas, du reste, les fruits de cette industrie, qu'elle a déjà exercée dans les quartiers de Paris.

On lui a vu entre les mains un livret de caisse d'épargne et des titres de rente. On a lieu de supposer que, lorsqu'elle a réuni une somme suffisante, elle retourne dans son pays ; puis elle revient à Paris et recommence sur nouveaux frais.

Si la loi sur les livrets était mieux observée, si les maîtres n'usaient pas à cet égard d'une coupable négligence, ils seraient moins souvent dupes par de pareilles manœuvres.

Il y a quelques jours, on lançait un grand trois-mâts aux Sables-d'Olonne. Cinq curieux, voulant voir le spectacle à leur aise, avaient, sans en demander la permission, pris place sur la dunette. Les épontilles sont enlevées, le navire prend majestueusement possession de l'élément liquide, et nos Olonnois se disposaient à demander qu'on les remît à terre, lorsqu'un vapeur, disposé à l'avance, prend le trois-mâts à la remorque et met sans plus de façon le cap sur Saint-Nazaire. Qu'on juge du désappointement de ces messieurs, embarqués ainsi pour un voyage forcé, sans vivres et sans bagages. Après une assez mauvaise nuit, ils sont débarqués à Saint-Nazaire, se promettent bien de ne plus s'embarquer sans biseau.

Dernièrement, quelques amis faisaient une partie de chasse dans le bois de Beaumont, près Buchy, lorsque tout à coup, une louve énorme, effrayée sans doute par le bruit des armes à feu, sort de l'épaisseur du bois et se trouve en présence d'un des chasseurs, M. Bardin, chef de bataillon au 15<sup>e</sup> de ligne. Elle se précipite alors de nouveau dans les broussailles ; mais M. Bardin se met aussitôt à sa poursuite et s'enfonce dans le bois en suivant un sentier parallèle à celui que parcourt l'animal.

À peine notre intrépide chasseur a-t-il gagné la lisière du bois qu'il aperçoit la

louve à une distance d'environ soixante pas. Il charge aussitôt son arme de chevrotines, vise à l'épaule et tire. La bête fait quelques tours sur elle-même et peut néanmoins se trainer jusqu'à l'entrée du bois, où elle disparaît. Quelques heures plus tard, elle était retrouvée morte par une femme qui cherchait du bois sec.

Cet animal pèse près de 50 kilog. Deux ou trois jours auparavant, il avait fait une petite visite au troupeau d'une ferme voisine et avait égorgé plusieurs moutons. (*Nouvelliste de Rouen*).

— On lit dans le *Courrier du Havre* :

« Il y a quelques jours, un mauvais plaignant adressa à un ouvrier mécanicien, conducteur de machines à battre, nommé Narbonne, et demeurant à Gravelle-Sainte-Honorine, une lettre anonyme, insignifiante du reste, mais sur l'enveloppe de laquelle il avait collé un timbre ayant déjà servi.

L'administration des postes ne pouvait connaître l'envoyeur pris quelques renseignements auprès du destinataire, qui s'effrayait à tort, se crut gravement compromis, perdit la tête, et dimanche, en l'absence de sa femme et tandis que ses enfants jouaient devant sa porte, se pendit dans son appartement.

Narbonne, qui était un bon ouvrier, laisse une veuve et cinq orphelins. »

L'ex lady Crampton, redevenue miss Victoria Balfour, par le jugement de la cour des divorces qui a déclaré nul son mariage avec lord Crampton, l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Petersbourg, doit, si l'on en croit le *Court-Journal*, épouser, dans six mois, un grand d'Espagne.

Le nombre considérable de naufragés qui ont eu lieu cette année donne un dououreux intérêt à la statistique des pertes maritimes, dressée hebdomadairement en Angleterre. Pendant la semaine dernière, 117 nouveaux naufrages ont été signalés, ce qui porte à 2,604 le nombre des sinistres constatés cette année. (*Schipping Gazette*).

La crise cotonnière qui a fait tant de victimes en Grande-Bretagne semble passer parce que les journaux ne sont plus remplis de détails relatifs aux infortunes cotonniers. Toutefois il reste encore bien des misères à soulager. Il est vrai que la plupart des souffrances ont cessé. Beaucoup d'ouvriers ont changé de genre de travail, nombreux d'autres se sont expatriés et sont allés demander aux colonies anglaises un emploi régulier de leurs bras. Enfin ceux qui sont restés ont trouvé dans la charité publique de quoi pourvoir à leurs principaux besoins. Mais la crise cotonnière n'a pas cessé, les ouvriers restés en Angleterre continuent de manquer de travail, et ces jours derniers encore force leur était de demander le rétablissement des fonds de secours à Glasgow. La municipalité de cette ville n'a pu faire droit à cette demande ; mais, prenant en considération l'infortune des ouvriers, elle a voté des subsides qui leur permettront d'attendre du travail ou de se mettre à l'abri par un moyen quelconque de la misère qui les menace encore. (*Star*).

— Nous lisons dans l'*International* : « Durant la nuit de vendredi à samedi, de dix heures du soir à deux heures du matin, un incendie a éclaté dans une île de maisons située entre Wood-street et Milkstreet, dans un sens, et entre Clement's-court et Feathers-Alley, dans l'autre. Ces bâtiments servaient de magasins à plusieurs grands commerçants de la Cité, entre autres MM. Grant, fabricants de parapluies, et J. et R. Marley, chemisiers.

C'est vers dix heures du soir qu'un jeune homme, au service de M. Grant, s'est aperçu des commencements de l'incendie, qui, malgré les prompts secours de la brigade de sûreté, et la présence de treize pompiers, ne put être dompté que vers deux heures du matin, après avoir détruit la plus grande partie des bâtiments.

Dans la partie incendiée, de vieilles et épaisses murailles de briques, qui, dit-on, ont résisté déjà au grand incendie de Londres, sont restées debout au milieu des murs et des planchers effondrés.

Un souvenir historique se rattachait à l'un des bâtiments détruits : il avait servi de résidence au juge Jeffreys, de sanglante mémoire.

On évalue la perte matérielle à plus de 150,000 livres (pres de 4,000,000 de francs). Une seule des maisons de commerce dont les entrepôts ont été brûlés, les avait assurées pour la somme insuffisante dit-on, de 40,000 livres (1,000,000 de francs).

— On écrit de Marseille :

Les lettres d'Alexandrie, du 13, rendent compte, dans les termes suivants, d'un accident arrivé à S. A. le vice-roi d'Egypte :

Son Altesse étant sortie hier après-midi, pour se rendre à Casr-el-Nil, a échappé, grâce à Dieu, à un malheur qui aurait pu avoir les plus fâcheuses conséquences. Peu de moments après que la voiture eut quitté Abdin, le timon fut fausse au détour d'une rue ; arrive à Casr-el-Nil, le timon se rompit complètement.

Les chevaux effrayés s'emportèrent et partirent au grand galop, en se dirigeant vers le bord du Nil. Le cocher s'efforça en vain de se rendre maître de son attelage. S. A. le vice-roi, prévoyant le danger qu'il y avait à rester en voiture, n'hésita pas, ouvrit la portière et sauta à terre.

Cette action hardie n'eut aucun résultat fâcheux. Peu d'instants après, l'entourage de Son Altesse parvint à arrêter les chevaux, et le vice-roi, ayant changé de voiture, continua sa promenade du côté de Choubrah.

— Les journaux ont été bien rompus cette semaine. Nous avons d'abord l'histoire d'une jeune espagnole qui, après avoir tué un quidam, l'a enseveli dans sa paillasse et a couché dessus pendant quatre jours et quatre nuits, disent les journaux. Etrange duvet pour une jeune fille ! Pourquoi en voulait-elle aux quincailliers ?

— L'administration est muette.

— Un député italien a dénoncé, à l'indignation des Chambres italiennes, la proclamation d'un proconsul pémontais qui menaçait les réfractaires de la peine de mort et autres peines plus sévères. » La Chambre a ri.

— Comment ! s'est écrié l'orateur, ahuri comme tous ceux qui parlent devant une grande assemblée, on menace les citoyens de peines plus sévères que la peine de mort, et vous riez !

Cependant il s'est aperçu de la naïveté de son document et il a partagé la gaîté générale.

— Il est intéressant de lire les grands événements de notre histoire nationale ; il est encore plus agréable et plus curieux de les voir représenter, non point selon l'imagination des artistes, mais d'après les tableaux, sculptures, médailles, estampes des contemporains. C'est ce qu'on trouve dans l'*Histoire de France illustrée*, de MM. Bordier et Charlton. L'histoire des découvertes du globe est de même figurée avec fidélité dans les *Voyageurs anciens et modernes*, de M. Charton, livre couronné par l'Académie française. Ces ouvrages sont publiés par les éditeurs du *Magasin pittoresque*.

## VARIÉTÉS.

### LES CENTENAIRES.

Il est mort dans le courant du siècle dernier, en Angleterre, quarante-neuf personnes âgées de cent trente à cent soixante-quinze ans.

Sept de ces individus atteignirent cent trente-quatre ans ; — quatre en avaient cent trente-huit, — deux en comptèrent cent quarante-six, — quatre allèrent à cent cinquante cinq, — un arriva à cent cinquante-neuf, — un parvint à cent soixante, — un mourut à cent soixante-huit, un autre à cent soixante-neuf et le dernier à cent soixante quinze.

Les recensements officiels de la Russie, au siècle dernier, donnèrent un total de 1,338 centenaires de plus de cent vingt ans.

En France nous ne vivons pas aussi longtemps ; voici, toutefois, quelques exemples de longévité assez remarquables.

Le 3 janvier 1740, un payan nommé Jean Mazard, déceda à l'âge de cent dix-huit ans trois mois vingt-deux jours, près de Dun-le-ROI, en Berry ; il conserva jusqu'au dernier moment sa tête et son jugement.

Un curé de Lisieux, nommé Devroches, mourut en 1712, à l'âge de 123 ans dont 91 avaient été passés sur la même paille. A l'âge de 97 ans il sauva d'un incendie une mère et ses deux enfants. A cent deux ans il se jeta à l'eau au secours d'un bateleur qui se noyait.

Un médecin, François le Beaupin, demeurant à Chateaubriand, mourut à 117 ans.

Le 13 janvier 1747, mourut à Lourdes, M. Nazon de Vigé, qui avait été capitaine des gardes du duc d'Albret, et qui était âgé de 128 ans. Chasseur infatigable, il avait mené assez longtemps cette existence de fatigue. Quelques-uns l'appellent la meilleure manière de vivre, et de vivre longtemps surtout. Mais cette existence si vantée a aussi un terrible revers de maladie. On peut interroger là-dessus les chasseurs qui sont arrivés à l'âge où l'on perd toutes ses illusions ... en conservant toutefois ses blessures et ses rhumatismes.

— Nous lisons dans l'*International* : « Durant la nuit de vendredi à samedi, de dix heures du soir à deux heures du matin, un incendie a éclaté dans une île de maisons située entre Wood-street et Milkstreet, dans un sens, et entre Clement's-court et Feathers-Alley, dans l'autre. Ces bâtiments servaient de magasins à plusieurs grands commerçants de la Cité, entre autres MM. Grant, fabricants de parapluies, et J. et R. Marley, chemisiers.

C'est vers dix heures du soir qu'un jeune homme, au service de M. Grant, s'est aperçu des commencements de l'incendie, qui, malgré les prompts secours de la brigade de sûreté, et la présence de treize pompiers, ne put être dompté que vers deux heures du matin, après avoir détruit la plus grande partie des bâtiments.

Dans la partie incendiée, de vieilles et épaisses murailles de briques, qui, dit-on, ont résisté déjà au grand incendie de Londres, sont restées debout au milieu des murs et des planchers effondrés.

Un souvenir historique se rattachait à l'un des bâtiments détruits : il avait servi de résidence au juge Jeffreys, de sanglante mémoire.

On évalue la perte matérielle à plus de 150,000 livres (pres de 4,000,000 de francs). Une seule des maisons de commerce dont les entrepôts ont été brûlés, les avait assurées pour la somme insuffisante dit-on, de 40,000 livres (1,000,000 de francs).

— On écrit de Marseille :

Les lettres d'Alexandrie, du 13, rendent compte, dans les termes suivants, d'un accident arrivé à S. A. le vice-roi d'Egypte :

Son Altesse étant sortie hier après-midi, pour se rendre à Casr-el-Nil, a échappé, grâce à Dieu, à un malheur qui aurait pu avoir les plus fâcheuses conséquences. Peu de moments après que la voiture eut quitté Abdin, le timon fut fausse au détour d'une rue ; arrive à Casr-el-Nil, le timon se rompit complètement.

Les chevaux effrayés s'emportèrent et partirent au grand galop, en se dirigeant vers le bord du Nil. Le cocher s'efforça en vain de se rendre maître de son attelage. S. A. le vice-roi, prévoyant le danger qu'il y avait à rester en voiture, n'hésita pas, ouvrit la portière et sauta à terre.

Cette action hardie n'eut aucun résultat fâcheux. Peu d'instants après, l'entourage de Son Altesse parvint à arrêter les chevaux, et le vice-roi, ayant changé de voiture, continua sa promenade du côté de Choubrah.

Pour tous les articles non signés, J. Rehoux.

Nous nous empressons d'annoncer à nos dames pianistes une nouvelle qui leur sera très agréable.

M. DEVRED, fabricant de Pianos, qui a obtenu successivement quatre médailles d'or, et dont les instruments sont en grande réputation en France et en Angleterre, est aussi un excellent accordéur de Pianos. Il a bien voulu prendre l'engagement de venir quatre fois par an à Roubaix, afin de répondre aux demandes qui lui ont été adressées, pour l'entretien et l'accord des Pianos.

M. DEVRED s'est fait une réputation pour les réparations et la mise à neuf des Pianos.

Prière de s'inscrire, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1864, au magasin de Pianos et Instruments de toute espèce, chez M. Toulet, rue Neuve, 13, à Roubaix.

**PASTILLES DE POTARD** unique, sans opium, sont reconnues par les médecins des hôpitaux insatiables contre les rhumes, bronchites chroniques, asthmes, catarrhes, oppressions, irritations de poitrine, grippe et les gâtrures, facilitent l'expectoration, ce qui les rend précieuses pour les vieillards et les enfants. — A Paris, pharmacie, rue Fontaine-Molière, 18 ; à Roubaix, chez M. Coille, pharmacie, Grande-Place, 24.

## Bourse de Paris

RENTES ET ACTIONS	DU 22 DÉCEMBRE.		DU 23 DÉCEMBRE.	
Premier COURS	Dernier COURS	Premier COURS	Dernier COURS	





<tbl\_r cells="5" ix="5" maxcspan="1" maxrspan="1" usedcols="